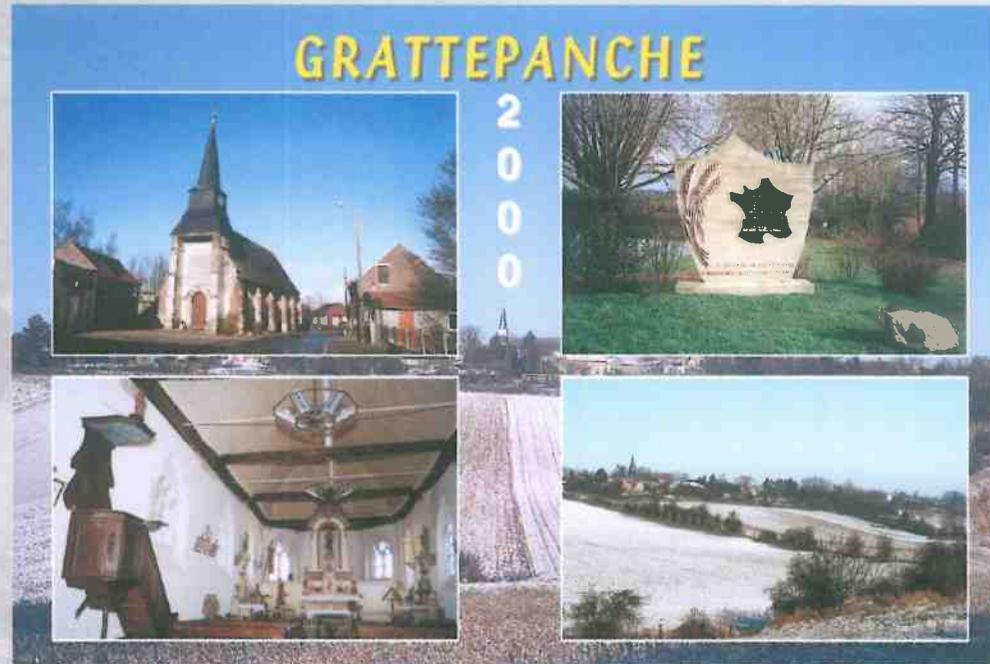


GRATTEPANCHE

*Le Conseil Municipal
Vous présente
Ses meilleurs vœux
Pour l'année 2001*



LE MOT DU MAIRE

L'année 2000 se devait d'être une année de référence mais mieux encore, elle constitue pour notre commune un véritable tremplin pour le siècle nouveau.

En effet, des réalisations importantes ont été concrétisées pour assurer l'animation de notre village, poumon essentiel au sein d'une vie communautaire. Le terrain de sport et de loisirs se prêtant désormais à de multiples activités, a été inauguré lors d'une journée mémorable.

Les projets sur ce site ne manquent pas et le comité des fêtes récemment installé ne me contredira pas.

Le bilan de l'équipe municipale dont le mandat va bientôt s'achever montre combien son travail a contribué à l'évolution de notre commune. Les investissements réalisés dans de nombreux domaines permettent aujourd'hui à Grattepanche d'avoir l'image d'un village actif, agréable où il fait bon vivre.

Faits marquants ; les compliments reçus principalement de personnes extérieures, « Nul n'est prophète en son pays », mais aussi les nombreuses demandes de terrains à bâtir, de maisons en vente ou de locations qui parviennent en mairie.

Il faut bien admettre que nous offrons désormais les structures d'accueil nécessaires à la qualité de la vie en milieu rural, avec l'aide de l'intercommunalité.

Bien sûr qu'il reste beaucoup à faire et il s'agit là d'un combat permanent. Engageons-nous à travailler encore.

Je voudrais remercier le Conseil Général représenté par M. Jardé pour la remise à notre conseil municipal de la Médaille d'Honneur du Département, ainsi que tous les membres des diverses associations qui contribuent au dynamisme de notre commune.

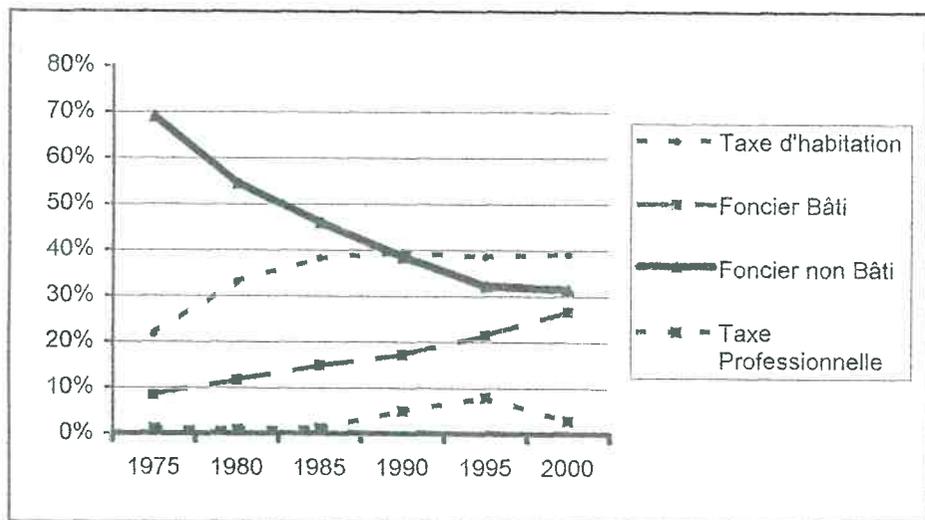
Vous pouvez compter sur notre attachement et notre détermination pour aborder avec une volonté non émoussée ce 21^{ème} siècle. A toutes et à tous, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2001.

Maurice Navarre

Quelques remarques à propos des budgets de 1975 à 2000

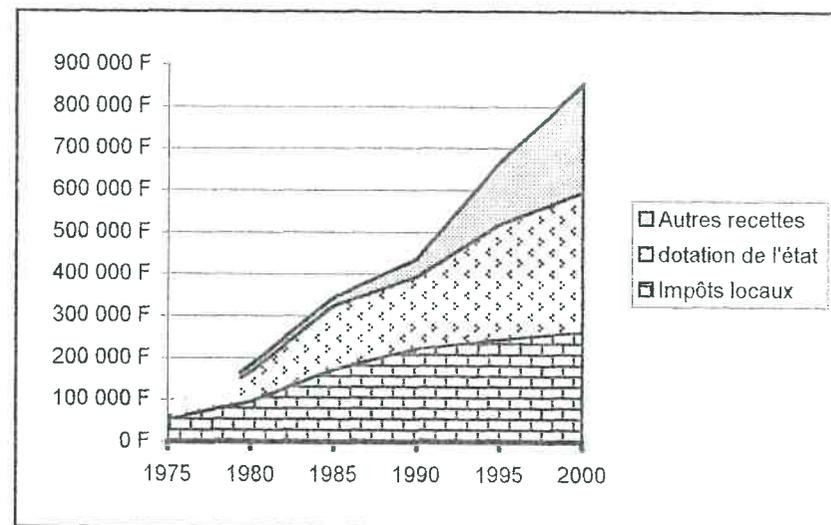
1- Représentation des différentes taxes par rapport au total des impôts locaux communaux

	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti	Taxe Professionnelle
1975	21,7%	8,4%	68,9%	1,0%
1980	33,1%	11,7%	54,4%	0,8%
1985	38,3%	14,9%	45,8%	1,0%
1990	39,4%	17,2%	38,4%	5,0%
1995	38,6%	21,4%	32,0%	8,0%
2000	39,2%	26,5%	31,4%	2,9%



2- Représentation des différentes recettes par rapport au budget de fonctionnement

	Impôts locaux	dotation de l'état	Autres recettes
1975	54000	?	?
1980	94669	70985	17611
1985	173827	150730	20826
1990	222991	171470	41809
1995	244886	274208	149392
2000	262764	332200	259036



Commentaires :

La figure 1 montre qu'en 1975 les recettes provenant du foncier non bâti (essentiellement les exploitations agricoles) représentaient 70% des recettes locales alors qu'en 2000 elles ne représentent plus que 31%

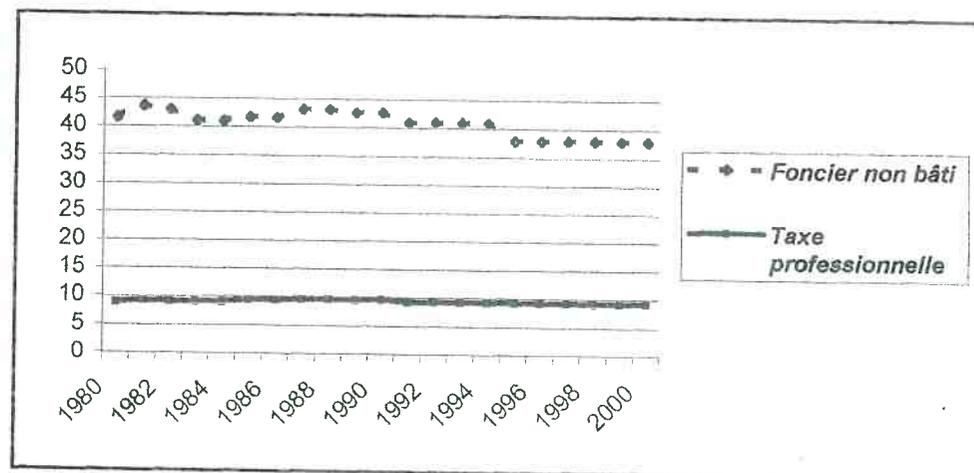
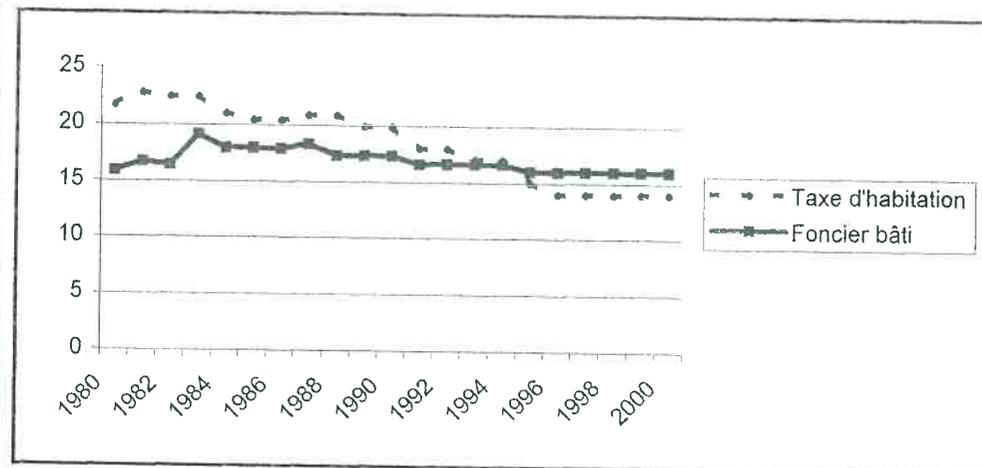
L'augmentation des recettes provenant de la taxe d'habitation est due à l'augmentation du nombre de logements neufs (à forte valeur locative), mais elle est très limitée par la baisse des taux comme l'indique le tableau 3.

Les recettes provenant du foncier bâti, dont les taux n'ont pratiquement pas changé depuis 25 ans, ont suivi l'évolution des valeurs locatives conséquence de l'augmentation du nombre d'habitations.

La figure 2 montre clairement l'évolution des recettes autres que les impôts locaux et la dotation de l'état.

3- Evolution des taux des différentes taxes locales.

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle
1980	21,7	15,9	41,5	8,77
1981	22,77	16,68	43,54	9,2
1982	22,42	16,42	42,86	9,02
1983	22,42	19,15	41,02	9,05
1984	21,01	17,95	41,02	9,06
1985	20,43	17,95	41,75	9,39
1986	20,39	17,91	41,67	9,37
1987	20,85	18,32	43,15	9,58
1988	20,85	17,3	43,15	9,58
1989	19,9	17,3	42,7	9,58
1990	19,9	17,3	42,7	9,58
1991	18	16,61	40,99	9,2
1992	18	16,61	40,99	9,2
1993	17	16,61	40,99	9,2
1994	17	16,61	40,99	9,2
1995	15	16	38	9,2
1996	14	16	38	9,2
1997	14	16	38	9,2
1998	14	16	38	9,2
1999	14	16	38	9,2
2000	14	16	38	9,2
Taux moyens nationaux année 2000				
	13,54	17,26	40,73	14,86
Taux moyens départementaux année 2000				
	13,89	22,21	33,12	



Les taux des trois principales taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) sont très proches des taux moyens nationaux.

Le Budget 2000

1. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les Conseillers ont décidé de reconduire les taux appliqués depuis 1996.

TAXES	1996	1997	1998	1999	2000
Habitation	14,00	14,00	14,00	14,00	14,00
Foncier bâti	16,00	16,00	16,00	16,00	16,00
Foncier non bâti	38,00	38,00	38,00	38,00	38,00
Professionnelle	9,20	9,20	9,20	9,20	9,20

2. COMPTE ADMINISTRATIF 1999

Le Compte Administratif 1999 a été voté le 04/04/2000.

Libellés	Réalisé	A continuer	Totaux
FUNCTIONNEMENT			
Dépenses	704 782,65		704 782,65
Recettes	704 247,95		704 247,95
Résultat	- 534,70		- 534,70
INVESTISSEMENT			
Dépenses	558 567,80	612 824,00	1 171 391,80
Recettes	762 062,17	323 923,00	1 085 985,17
Résultat	+ 203 494,37	- 288 901,00	- 85 406,63
RESULTAT	+ 202 959,67	- 288 901,00	- 85 941,33

3. BUDGET 2000

Les programmes d'investissement suivants ont été prévus en 2000.

- Extension EDF-PTT	4 767 F.
- Logiciels Comptabilité	25 000 F.
- Aménagement Terrains	415 885 F.
- Aménagement Voies diverses	79 052 F.
- Aménagement Logements	25 000 F.
- Eclairage Rue d'Oresmaux	16 819 F.
- Panneaux de signalisation	3 863 F.
- Pose de bouches incendie	40 000 F.
TOTAL	611 386 F.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	146 300 F.
Charges de personnel	286 000 F.
Autres charges de gestion courante	295 900 F.
Charges financières	28 800 F.
Virement sur la section d'investissement	97 000 F.
TOTAL	854 000 F.

RECETTES

Impôts et taxes	268 300 F.
Dotations, subventions et participations	550 200 F.
Autres produits de gestion courante	35 500 F.
TOTAL	854 000 F.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations	611 386 F.
Emprunts	70 614 F.
TOTAL	682 000 F.

RECETTES

Subventions	323 923 F.
Opérations	19 719 F.
Affectation des résultats	41 950 F.
Virement de la section de fonctionnement	97 000 F.
Solde d'exécution reporté	199 408 F.
TOTAL	682 000 F.



La vie de la Commune

LES NAISSANCES

Pas de mention enregistrée cette année dans nos registres.

LES DECES

Pas d'acte de décès enregistré cette année dans nos registres.

Par contre, nous avons déploré le décès de :

- Madame NAVARRE Julie (à Roye le 07/05/2000)

Nous présentons toutes nos condoléances à la famille.

LES MARIAGES

- GUINEMENT Benoît et NAVARRE Christine
03/06/2000

- VANDENDAELE David et LECOCQ Virginie
08/07/2000

Félicitations aux époux...

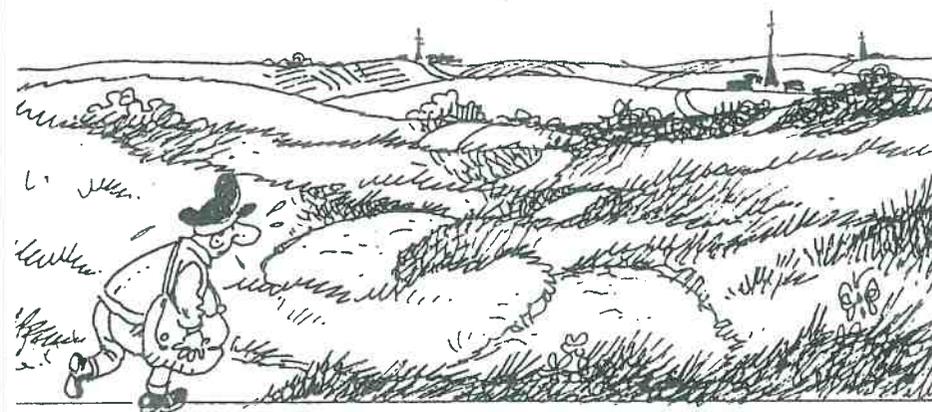
LES CONSTRUCTIONS

Les Permis de Construire

- | | |
|-------------------|--------------------------|
| - CARON Teddy | Habitation |
| - COMMUNE | Bâtiment-Vestiaire |
| - BOUCHELIL Karim | Habitation (→sans suite) |
| - WAGNIER Régis | Habitation |

Les Déclarations de Travaux

- | | |
|-----------------------|-------------------|
| - NIEVES Antonio | Véranda |
| - BOURDIN Vincent | Chassis (toiture) |
| - NAVARRE André | Toiture (grange) |
| - SOMMERMONT Philippe | Abri (chenil) |



TRAVAU X

A PROPOS DU LOGEMENT COMMUNAL

1. Mise au point : Des paroles déplaisantes ont été tenues par quelques personnes, à l'encontre du Conseil Municipal, concernant le choix des locataires du logement communal situé 1, Rue du Haut. Il est important de rappeler à ce sujet que la Commune a obtenu en 1998 une subvention PALULOS pour la rénovation de ce logement ; il ne peut donc être loué qu'à des personnes ayant des revenus inférieurs au barème fourni par l'administration.

Sur les 10 demandes qui sont parvenues en mairie, 4 demandes répondaient au critère de revenu dont :

- 2 demandes émanaient de couples sans enfant.
- 2 demandes émanaient de couples ayant un enfant ; l'un de ces deux couples est actuellement logé à Amiens, l'autre est logé chez les parents à Grattepanche.

Le Conseil Municipal a choisi Monsieur et Madame Béguin qui depuis plusieurs années habitent chez leurs parents à Grattepanche.

Il est très facile de vouloir occulter le choix judicieux du Conseil Municipal en mettant en avant les liens familiaux avec un ou plusieurs Conseillers. Chacun pourra apprécier à sa juste valeur les propos tenus.

2. Fenêtres : Devant l'urgence des travaux à réaliser, le Conseil Municipal a décidé de remplacer les quatre fenêtres dans un piteux état par des ouvrants à la française en PVC. Des volets roulants assurent également une meilleure isolation. Les travaux ont été exécutés par l'entreprise de menuiserie Demolliens de Saint-Sauflieu.

Le coût global est de 25 000 F.

TERRAIN DE SPORT ET DE LOISIRS

Le terrain de sport et de loisirs a nécessité une forte mobilisation de l'équipe municipale. Trois années de travail ont permis à ce projet d'aboutir à cette belle réalisation qui a été inaugurée cette année. Dans l'ensemble, tout s'est déroulé sans trop de problèmes et comme nous l'avions prévu.

Vous trouverez ci-après le devis estimatif et le plan de financement ainsi que les tableaux récapitulatifs et définitifs.

Aménagement du terrain de sport et de loisirs				
Noms des Entreprises	Ordre de service	Options	Observations	Totaux Factures
Masquelier	474 657,68 F.	13 507,00 F.	Bordures	488 164,68 F.
Portakabin	265 320,40 F.	4 100,00 F.	Grutage	269 420,40 F.
De Colnet	15 677,90 F.	3 799,00 F.	Regards	19 476,90 F.
Villeroy-Dal	13 435,07 F.	15 915,00 F.	Peinture et scellements	29 350,07 F.
Syndicat des eaux	5 602,99 F.		Pose du compteur	5 602,99 F.
Demolliens Rumigny	1 065,50 F.		Branchement d'eau	1 065,50 F.
EDF Ailly sur Noye	780,98 F.		Branchement EDF	780,98 F.
Macquigny Sains	10 938,86 F.		Branchement élect.	10 938,86 F.
Castro - Manuel Sains	17 848,80 F.		Plots béton	17 848,80 F.
Me Fournier Ailly	2 770,70 F.		Honoraires / notaire	2 770,70 F.
Vasseur D. Rumigny			Rebouchage / tranchée	1 136,20 F.
Vasseur D. Rumigny			Accès au terrain	1 399,32 F.
Score	3 170,00 F.		Fournitures de sport	3 170,00 F.
Moser Guyencourt	4 784,00 F.		Honoraires architecte	4 784,00 F.
TOTAUX	818 588,40 F.	37 321,00 F.		855 909,40 F.
Le montant TTC des travaux subventionnés était de 858 310 F.				

TRAVAUX EN COURS

RESEAU ELECTRIQUE

L'effacement du réseau électrique avec enfouissement des lignes en souterrain est en cours d'étude et le dossier va bientôt nous être remis. Cet effacement concerne la Rue Principale, la Rue d'Estrées, la Rue de Rumigny et la ligne moyenne tension. Le transformateur sera implanté sur le terrain communal où se situe le logement Rue du Haut entraînant la démolition des bâtiments annexes existants, d'où une meilleure visibilité au niveau circulation routière. L'éclairage public nécessite la pose de candélabres.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'extension de l'éclairage public au bout de la Rue d'Oresmaux, vers le terrain de sport et loisirs est toujours attendue. Le dossier sera débloqué dès l'aval du Conseil Général.

RUE DU HAUT

La Rue du Haut a été percée pour rejoindre le chemin accédant au terrain de sport et loisirs. Le relevé topographique, le plan d'alignement et les divisions cadastrales ont été réalisés par la société METRIS. Le dossier est transmis aux services de la Direction Départementale de l'Équipement qui constituera un plan de travaux. Le projet est déposé auprès du SIVOM de Boves.

LA POSTE

Information : Un coffret réservé aux services postaux a été installé à l'entrée du village afin d'améliorer la distribution du courrier en évitant au facteur de transporter de lourds colis.

LISTE ELECTORALE

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins. Pour pouvoir voter à partir de mars 2001, la date limite d'inscription est le 31 décembre 2000.

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs (Plus de 18 ans), jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi.

Il suffit :

- ⇒ Soit de se présenter personnellement à la mairie.
- ⇒ Soit de formuler sa demande par correspondance, sous pli recommandé)
- ⇒ Soit de donner un pouvoir écrit à un tiers (mandataire) qui procédera aux formalités d'inscription auprès de la mairie.

**S'inscrire sur la liste électorale
est un droit
mais aussi un devoir.**

Pour plus de renseignements, contactez le

*CENTRE D'INFORMATION CIVIQUE
242 bis, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS*

Assainissement collectif Assainissement autonome

Quel choix ?

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a notamment renforcé les compétences et les obligations des collectivités locales en matière d'assainissement. Dans chaque agglomération, les Communes ou leurs groupements devront établir des programmes d'assainissement et les réaliser avant 2005. Pour cela un schéma directeur d'assainissement a été élaboré par la société AMODIAG ENVIRONNEMENT pour le compte de la Communauté de Communes du Sud Amiénois qui en a les compétences. Ce document, qui prend en compte les données générales de la commune (superficie, population, habitat, nature des sols...), les activités (agricoles, artisanales, écoles...), la distribution de l'eau potable, les solutions d'assainissement existantes, a été remis fin 1999.

Conclusions du rapport :

Le schéma directeur d'assainissement fait ressortir pour notre commune les simulations suivantes :

Coût d'installation d'un **assainissement collectif** : 5 748 800 F. Ce qui amènerait le prix de (l'eau + assainissement) à 85 F le m³ pour une période de 15 ans, (période de remboursement de l'emprunt) puis 12 F après cette période, sachant que ce tarif pourrait être majoré par le coût de la maintenance de la station d'épuration.

Le coût de l'installation de **l'assainissement autonome individuel**, incombant aux propriétaires serait donc nul pour la collectivité. Le prix actuel de l'eau ne serait que très faiblement majoré par le coût d'entretien de toutes les installations que la communauté de communes pourrait prendre en charge.

En conclusion, le rapport préconise la solution « Assainissement individuel ».

Choix du Conseil Municipal :

Réunion du 25 avril 2000 :

- Vu les conclusions du rapport,
- Vu les simulations financières des différentes solutions,
- Vu les solutions techniques individuelles compatibles avec la nature des sols,

Après en avoir délibéré, les Conseillers, à l'unanimité, optent pour l'assainissement individuel.

Plan de Zonage :

Suite à la décision du conseil municipal un plan de zonage (document devant être soumis à enquête d'utilité publique) a été établi par la société AMODIAG, toujours pour le compte de la communauté de communes du sud amiénois ; Ce document remis en septembre 2000 a été approuvé par le conseil municipal lors de sa réunion du 24 octobre 2000.

Enquête publique :

Lorsque les 6 Communes auront approuvé leur dossier d'enquête d'utilité publique de zonage, les enquêtes pourront se

dérouler dans chacune des communes après désignation des commissaires enquêteurs.

Après remise des conclusions du rapport d'enquête par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal devra de nouveau se prononcer sur le zonage. Raisonnablement, après le contrôle de légalité exercé par le Préfet, on peut penser que la mise en œuvre de ce plan sera effective au 2^{ème} trimestre 2001.

Mise en œuvre du plan de zonage :

- Lors d'une demande de certificat d'urbanisme le mode d'assainissement des eaux usées devra être précisé.
- Lors du dépôt d'un permis de construire l'implantation de la filière assainissement doit être précisé sur le plan de masse.
- Les nouvelles installations pourront être subventionnées

La Commune ou la Communauté de Communes pourra entreprendre un plan de mise en conformité des installations existantes et éventuellement prendre en charge l'entretien de toutes les installations de la commune.



Grattepanche : du sport sur un plateau

La commune vient de se doter d'un plateau de sports. Cette réalisation fera date dans la vie du village. L'inauguration s'est déroulée en grande pompe.

Le Courrier
PIED-NEZ

C'EST dimanche dernier que s'est déroulé dans la commune l'évènement de l'année ! Le terrain de sports tout neuf comprenant un terrain de football à sept, un terrain de volley-ball et un terrain de basket-ball pour les équipements sportifs a été inauguré.

Pour l'occasion, des ballons de toutes les couleurs avaient été accrochés à la clôture. Les drapeaux tricolores et un ruban pour l'inauguration avaient été également sortis pour l'occasion.

Sur le terrain, de nombreuses personnalités étaient là.



L'inauguration du terrain de sports de Grattepanche, restera le grand évènement de l'année 2000.

Maurice Navarre, le maire, ému, avait revêtu son écharpe. Plusieurs centaines de personnes étaient présentes.

La fanfare de Dreuil-lès-Amiens a ouvert le ban. Après le traditionnel coupé de ruban tricolore, Maurice Navarre a conduit la foule

jusqu'aux vestiaires, en tenant un enfant par la main.

Une démarche exemplaire

Le conseiller général, Olivier Jardé, a offert la médaille départementale au conseil municipal de Grattepanche. Un

message de remerciement a été lu par un enfant.

Cette démarche de la municipalité de Grattepanche, village de 250 habitants, est réellement exemplaire. Ce projet a pris forme en 1996 lorsque, suite à un remembrement, la commune s'est dotée d'une ré-

serve foncière d'une superficie d'un peu plus d'un hectare

Il a aussi fallu trouver les financements pour cet équipement d'un montant de 856 913 F. Après aides, 25 % du montant des travaux restent à la charge de la commune (après récupération de la TVA).

Pour information, le député, Gilles de Robien, a prélevé 71 100 F sur ses crédits d'état, la part du conseil régional s'élève à 150 000 F, celle du conseil général à 177 360 F, le prélèvement sur les amendes de police à 21 200 F et le fond d'aménagement du cadre de vie à 3 447 F.

La fanfare a « fermé le ban » et a accompagné les invités jusqu'au vin d'honneur en interprétant : « La fraternelle ».

Dimanche, c'était « jour de fête » à Grattepanche. Après l'inauguration, paella géante, jeux picards, tir à l'arc, lâcher de ballons et tournoi de football étaient au programme.

Jean VIMEUX

Inauguration du Terrain de Sport et de Loisirs de Grattepanche

INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

ETUDE PAYSAGERE

L'étude paysagère lancée par la Communauté de Communes du Sud Amiénois et confiée à l'architecte paysager Mademoiselle MARTY pour l'aménagement de la place située à l'angle de la Rue de Saint-Saulfieu et la Rue Principale a fait l'objet au printemps de travaux réalisés par l'entreprise IREM qui a sous-traité les travaux paysagers à l'entreprise HUBLART. Les travaux consistaient à niveler le sol, ajouter des plantations dans le fond du terrain, planter des pommiers-fleurs afin d'harmoniser cet espace avec le paysage environnant.

Cette place offre un cadre plus verdoyant avec une allée en pavés. Cet aménagement donne à cet espace une impression de square où il fait bon se reposer.

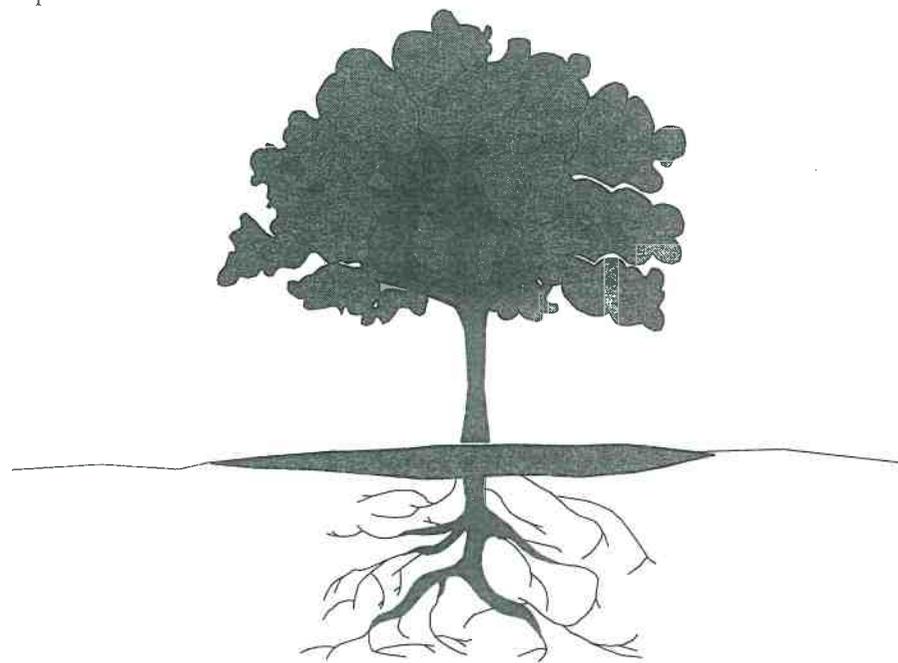


PLATE-FORME A VEGETAUX

L'apport des végétaux sur la commune de Rumigny au lieu-dit «la Briqueterie » Rue de Saint-Saulfieu, se fait désormais non plus dans des bennes mais sur une plate forme à végétaux.

En effet depuis le 13 novembre 2000, un emploi jeune assure la gestion de ladite plate-forme, il est rappelé qu'il n'est autorisé de déposer sur ce site que des déchets verts, soit la tonte de gazon, branchages, taille des arbustes et haies.

Les jours et heures d'ouverture diffèrent l'été de l'hiver, voici ci-dessous les horaires proposés à l'ouverture, ces horaires sont susceptibles d'être modifiés, vous serez alors informés par la Communauté de Communes des nouveaux horaires.

ETE

LUNDI – MERCREDI – SAMEDI

De 10 H.00 à 13 H.00 et de 14 H.00 à 19 H.00

HIVER

LUNDI – MERCREDI

De 10 H.00 à 13 H.00 et de 14 H.00 à 17 H.00

SAMEDI

De 10 H.00 à 13 H.00 et de 14 H.00 à 18 H.00

Les déchets verts valorisés dans le Sud Amiénois

Courrier
picard

La plate-forme de stockage et de compostage des déchets verts de la communauté de communes du Sud Amiénois est ouverte à Rumigny.

Il manque encore le local technique attendu ces prochains jours, mais l'essentiel est bien que les habitants des communes de la communauté de communes du sud amiénois, puissent venir déposer leurs déchets végétaux qui seront par la suite compostés », argumente François Delécolle maire de Rumigny, présent à l'ouverture de la plate-forme.

De toute évidence, l'équipement mis à la disposition des habitants des communes de Saint-Saulfieu, Hébécourt, Grattepanche, Estrées-sur-Noye, Remiencourt et Rumigny était attendu par la population, dès l'ouverture ce lundi matin, les premiers clients sont arrivés de Rumigny et de Saint-Saulfieu avec leurs remorques de déchets végétaux.

Du déchet vert au compost : une démarche écologique

C'est une démarche écologique qui a animé les élus de la communauté de commune. Les déchets verts amenés par les habitants pourront entre six à neuf mois plus tard, retourner chez eux sous forme de compost, pour enrichir leur terre.

Comment ça marche ? François Delécolle nous explique. « Les tonnes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies, branches d'élagage et les fleurs sont dans un premier temps

stockées. Lorsque la quantité stockée atteindra environ 200 tonnes, soit deux fois par an, les déchets seront broyés, puis amenés sur la base de compostage où ils seront mis en andains pour y être arrosés et retournés. L'eau d'arrosage provient des eaux de pluies et de ruissellement récoltées sur la plate-forme. Récupérée dans un bassin étanche, l'eau ainsi récoltée sera pompée et servira à l'arrosage ».

Déchets verts uniquement

La plate-forme qui est située entre Rumigny et Saint-Saulfieu, n'est pas une déchetterie. Elle n'est destinée à recevoir que des déchets verts. Les gravats et autres déchets n'y sont pas admis. Des points de collecte volontaire sont déjà installés dans chaque commune. La plate-forme est contrôlée, ouverte trois jours par semaine et un emploi jeune a été créé.



Les premiers déchets végétaux sont arrivés sur la plate-forme de stockage de Rumigny.

Ouverture le : lundi, mercredi et samedi (sauf jours fériés).

Du 1er novembre au 31 mars : de 10 à 13 heures et de 14 à 17 heures.

Du 1^{er} avril au 31 octobre : de 10 à 13 heures et de 14 à 19 heures.

• **Contacts :** Communauté de communes du sud amiénois, 1, rue de la ville à Saint-Saulfieu. Tél. 03 22 42 11 70. Email : siege@cc-sud-amienois.fr.

REPÈRES

La plate-forme :

Surface : 3 790 m²

Stockage : 700 m²

Traitement : 1 500 m²

Coût : 1 million de francs hors taxes dont 30 % à la charge de la communauté de communes.

Les aides : 30 % par le FREMED (Fond régional de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

25 % par le conseil général de la Somme.

15 % par le FEDER (Fond européen de développement régional).

Un emploi jeune créé

Cédric Navarre, 18 ans et demi, habite Grattepanche. Jusqu'alors il occupait des emplois précaires dans les sociétés d'intérim.

Recruté au titre d'emploi-jeune par la communauté de communes du Sud-Amiénois, le voilà avec un contrat

de cinq ans.

Les lundis, mercredis et samedis, il a en charge la gestion de la plate-forme de stockage et de compostage, les autres jours ouvrés, il sera à la disposition des six communes pour des tâches d'entretien.



INTERCOMMUNALITE

SYNDICAT DES EAUX

LE S.I.A.E.P. INVESTIT DANS L'IMMOBILIER

Les délégués du syndicat convoqués, en toute illégalité, le samedi 28 octobre après midi pour une réunion extraordinaire le lundi 30 octobre à 8 heures du matin, puis à 20 h. 30 le même jour, se sont réunis pour approuver ou non l'achat d'une maison sise à Oresmaux pour y installer le bureau du syndicat. 16 délégués sur 24 étaient présents. Après en avoir largement délibéré, l'Assemblée a procédé au vote :

- 1^{er} tour : 8 voix pour, 7 voix contre, 1 blanc.
- 2^{ème} tour : 8 voix pour, 8 voix contre

Le Président, ayant voix prépondérante, a donc décidé l'achat de la maison pour la somme de 421 000 F.

Les délégués de Grattepanche n'ont pas été sensibles aux arguments « pour » (Garder le siège social à Oresmaux, avoir des locaux indépendants, avoir pignon sur rue) ils ont donc voté « contre » pour les raisons suivantes :

- La signature pour l'achat de cette maison était prévue le lendemain matin il n'était plus temps d'envisager une autre solution.
- Un petit local aurait largement suffi pour accueillir la secrétaire (12 heures par semaine), 1 ordinateur, 1 photocopieuse (quelques photocopies par mois) et une armoire. Les Communes du Syndicat des Eaux en avaient la possibilité, comme le fait Grattepanche pour le Syndicat Scolaire.
- Il reste beaucoup de travaux indispensables à réaliser sur plusieurs sections du réseau (il n'y a pas eu de programmation en 2000). Les 421 000 F auraient pu être utilisés pour ces travaux.

Abonnés de la Rue de Saint-Sauflieu et de la Rue du Haut, vous qui êtes en bout de réseau, il vous faudra encore patienter pour obtenir une pression et un débit satisfaisants.

PERMANENCES

Vous pouvez contacter le Syndicat des Eaux les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 H.30 à 12 H.00 au 03.22.42.02.63 ou laisser un message au 03.22.42.05.70.

Si les jours et les horaires devaient changer, vous seriez prévenus le plus vite possible.



INTERCOMMUNALITE

SIVOM DE BOVES

SECTION VOIRIE

Suite à la transformation du District du Grand Amiens en Communauté d'Agglomérations, une partie de la voirie est désormais prise en charge par cette dernière, limitée par la voirie empruntée par les lignes de bus qui relève de l'intérêt communautaire. Le SIVOM se voit donc contraint de se transformer en SIVOM à la carte pour permettre aux 9 communes concernées par Amiens Métropole d'adhérer à une compétence voirie limitée.

La répartition des contributions communales doit par la même occasion être revue et elle fut définie comme suit :

- 50 % en fonction de la population.
- 50 % en fonction de la longueur de voirie communale diminuée du linéaire de voirie transférée à Amiens Métropole.

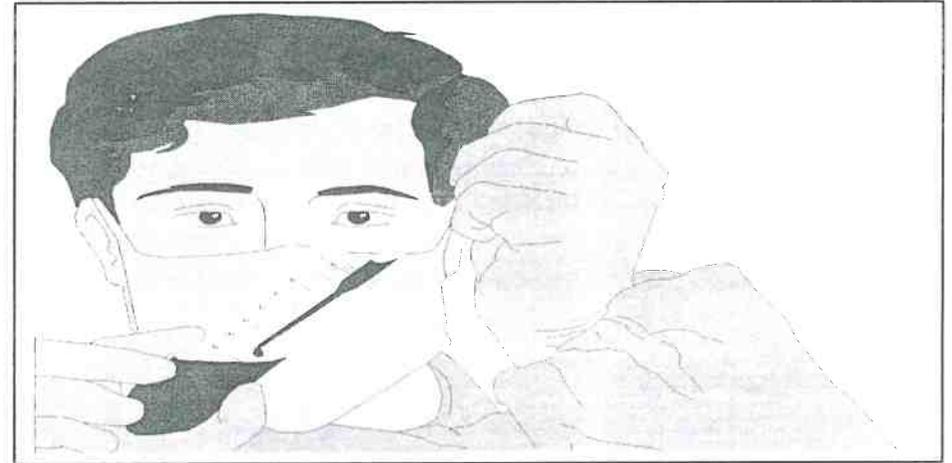
Le Conseil Municipal, qui a délibéré à l'unanimité contre ce mode de répartition, regrette l'adoption du critère relatif à la longueur de voirie communale sachant pertinemment que tous les usagers d'où qu'ils soient et pour de multiples raisons empruntent nos voies communales. Devrait-on finalement instaurer un droit de péage sur nos voies puisque nous devons subir une augmentation de 11 % de nos cotisations ?

D'autre part, la programmation des travaux dont nous étions exclus a été annulée, retardant ainsi la réalisation des travaux dans notre commune.

SECTION AIDE SOCIALE

Les prestations offertes connaissent un vif succès notamment le portage des repas à domicile. Pour tous renseignements concernant les demandes d'aide-ménagère, de repas à domicile et de téléalarme, veuillez contacter le secrétariat du SIVOM : Madame VIARDOT ou Mademoiselle BIGOT au 03-22-09-39-09

S.I.S.A.



Le Syndicat Intercommunal de Soins à domicile du Sud Amiénois a pour rôle de maintenir à domicile les malades pris en charge. Son siège et le secrétariat se trouvent en Mairie d'Estrées sur Noye.

Son rayon d'action s'étend sur les cantons de Boves et d'Ailly sur Noye et sur la commune d'Oresmaux, soit au total 51 communes.

Le personnel est composé d'une infirmière coordinatrice, d'une secrétaire et de sept aides-soignantes qui sillonnent les routes et visitent les patients pour leur prodiguer soins et toilette. La liste d'attente est longue ainsi que la durée de prise en charge.

Une cotisation de 5,00 F. par habitant sera versée par chaque Commune adhérente, pour « éponger » le déficit provenant des dépenses de fonctionnement non prises en charge par la D.D.A.S.S.

**Bureau ouvert du lundi au vendredi
de 8 h.30 à 12 h et 13 h. à 16 h.30
Téléphone : 03-22-09-58-11**

INTERCOMMUNALITE

SYNDICAT SCOLAIRE

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2000 s'est déroulée dans de bonnes conditions. La fréquentation de nos écoles a augmenté puisqu'elles accueillent actuellement 108 élèves répartis comme suit : 28 élèves résidant à Grattepanche qui représentent 20 familles, 51 élèves résidant à Rumigny, 21 élèves résidant à Hébecourt et 8 élèves de l'extérieur.

CANTINE

La cantine connaît également un succès accru puisqu'en moyenne 50 repas sont servis chaque jour. Devant le nombre d'enfants et plus particulièrement de tout petits, deux services sont nécessaires.

Le Comité syndical, après avoir réagi face aux problèmes liés à la qualité et à la quantité médiocre des portions fournies par les prestataire de service, a décidé de poursuivre le contrat (une très nette amélioration ayant été constatée). Actuellement, aucune observation s'impose et les enfants semblent ravis.

CLASSES TRANSPLANTEES

Le Syndicat Scolaire s'est engagé lors du dernier Conseil d'Ecole à subventionner les classes transplantées (CE à Grattepanche et CM à Rumigny) en Bretagne en mai 2001 à hauteur de 15 000 F.

GARDERIE

Un centre de loisirs est envisagé durant les vacances scolaires de février et de la Toussaint. Il sera mis en place si le sondage en cours intéresse un certain nombre d'enfants.

CENTRE AERE

Le Centre Aéré du mois de juillet installé dans notre commune a connu le succès attendu puisque 82 enfants ont pu, malgré le temps maussade, s'occuper pendant quatre semaines.

Le terrain de sport et loisirs fut très apprécié offrant toutes les garanties aux enfants pour évoluer en toute sécurité sur une surface non négligeable. La fréquentation fut la suivante : 22 enfants résidant à Grattepanche soit 14 familles.

- 28 enfants résidant à Rumigny soit 20 familles
- 10 enfants résidant à Hébecourt soit 6 familles
- 22 enfants de l'extérieur.

L'encadrement a été assuré par la Directrice, Madame ROUSSELLE Françoise, accompagnée de 6 moniteurs mais aussi de 4 jeunes bénévoles dont 3 de notre commune que je remercie tout particulièrement pour l'aide apportée au groupe.



Un peu de détente après un mois bien rempli... A l'an prochain !

Centre aéré nature à Grattepanche



À Grattepanche, les jeunes du centre aéré affichent une belle santé.

Le centre aéré organisé autour des trois communes de Grattepanche, Rumigny et Hébécourt accueille quatre-vingt-cinq enfants, on y a même refusé du monde.

Que ce soit les enfants, les monos ou la directrice, tout le monde affiche un beau sourire qui contraste avec l'ambiance morose créée par une météo carrément instable. Installés cette année à Grattepanche, les enfants bénéficient des installations du tout nouveau plateau multisports de la commune, de celles de l'école et occupent même la salle des fêtes qui sert de cantine.

Ne parlez pas trop ici du mauvais temps, s'il faut enfiler des bottes et des coupe-vent, on n'hésite pas, on ne vient pas au centre aéré pour y res-

ter enrhumé, ou si peu. D'ailleurs, dans le projet du centre, n'est-il pas écrit : « *La nature n'est pas une chose qui se respecte devant la télévision, calé dans un fauteuil* ». Cette phrase d'un jeune prend ici toute sa valeur.

« Des canards partout »

« *Placé dans la continuité des projets scolaires, le contexte du centre aéré se veut complémentaire, avec c'est sûr, l'avantage d'être placé sous un aspect ludique* », nous dit « Nanou » la directrice, qui positive toujours les choses et n'hésite pas à faire remarquer que « ses » enfants ont pris de bonnes couleurs en allant à la découverte de « *leur nature, de leur environnement* ».

Il est vrai qu'une collecte de

déchets ramassés ici et là permet de prendre conscience des dégâts que subit la nature. À contrario, un pique-nique sur les magnifiques larris de Grattepanche (coteaux calcaïques à découvrir depuis la route d'Estrées-sur-Noye), est un privilège.

Il y a aussi la découverte en barques des hortillonnages d'Amiens. C'est déjà la grande expédition : « *Il faut prendre le bateau... Et on y voit des canards partout* ! » Et ce n'est pas fini, car d'autres expéditions sont prévues : une journée au Parc Saint-Paul, une autre à Bagatelle, un camping à Gamaches, sans oublier la préparation de la fête du 27 juillet et un grand pique-nique au bois de Frémontiers le lendemain.

La cantine était installée dans la Salle des Fêtes.

Des tigres au centre aéré de Grattepanche

Le Courrier
Picquigny

Lorsque les enfants du centre aéré se sont présentés avec les masques de tigres accompagnés d'un gentil petit lion, tous les spectateurs de la fête du centre aéré ont arboré un large sourire.

Les « tig's » de Picquigny étaient arrivés à Grattepanche et pour les voir, il y avait au moins deux cent cinquante témoins. Ici, pas de chaînes de télévision mais quelques caméscopes pour filmer l'événement en direct et en apporter des preuves tangibles. « *Pure coïncidence avec l'actualité* », diront les monos du centre aéré, « *mais ça nous amuse bien* ». Il est vrai qu'à la campagne, on sait rester modeste.

Quatre-vingt-cinq enfants ont suivi le centre organisé par le syndicat scolaire des communes de Grattepanche, Hébécourt et Rumigny et malgré un mois de juillet à la météo assez déplorable, la plupart des activités se sont déroulées. Pour les activités de plein air, il suffisait de composer avec le temps.

La fête du centre aéré mar-



Des "Tig's" à Grattepanche, il y en avait plein!

que également sa fermeture, rendez-vous est donné à juillet 2001. Il paraît que la nuit

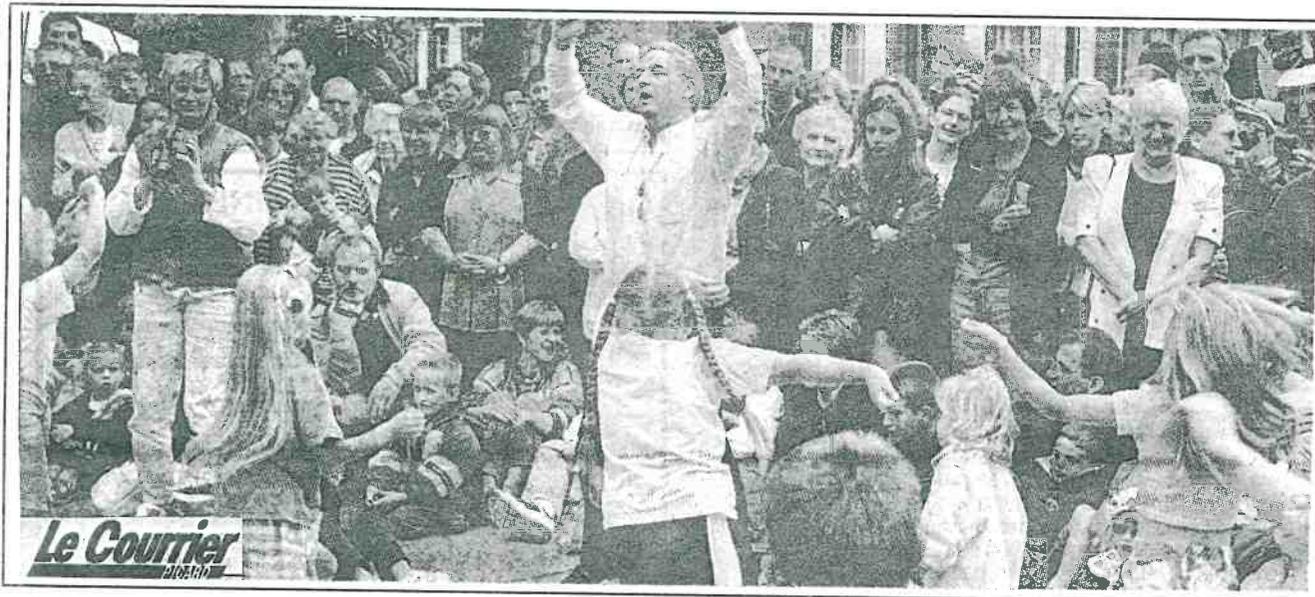
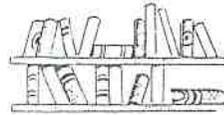
du 13 au 14 juillet 2001, on chassera le Dahu sur les larris de Grattepanche. ■



École... École... École... École...



FETE SCOLAIRE 2000



Grâce au dévouement de nombreux parents d'élèves, la Coopérative Scolaire a dégagé un bénéfice qui a permis aux enseignants du CE (Grattepanche) et de CM (Rumigny) de mettre au point un projet de classes transplantées qui prévoit un séjour en Bretagne en mai 2001. Merci au Syndicat Scolaire qui nous aidera financièrement...



Rentrée en douceur à la maternelle d'Hébécourt



Tandis que les grands reprennent leurs habitudes, il faut consoler les gros chagrins.

Trente-trois bambins ont fait leur rentrée dans la classe de maternelle d'Hébécourt.

Elle regroupe la petite et la moyenne section. C'est un maillon important du syndicat scolaire de Rumigny, Grattepanche et Hébécourt. Ils sont encadrés par Valérie Davesnes.

Quinze nouveaux découvrent l'école. Les parents sont aussi inquiets que les bambins. « *La rentrée en classe de maternelle est très importante* », nous dit Valérie qui caline un petit qui éclate en sanglots lorsque sont papa le confie à la maîtresse d'école.

« *C'est le premier contact avec le système scolaire et ces premiers instants sont déterminants quant à la relation qu'aura l'enfant avec l'école* » confirme la maîtresse d'école.

Du côté de la municipalité, la rentrée a été préparée. Le hall d'accueil ainsi que le couloir ont été remis en peinture. Les noms sont affichés et la plupart ont leur photo dans le couloir.

Il est 9h15, les derniers parents quittent la classe, Valérie prend sa marionnette, un petit lapin et commence à raconter une histoire aux petits nouveaux. Françoise occupe les enfants aux paupières encore humides tandis que les habitués ont déjà pris possession des jeux.

Le midi, tout ce petit monde déjeunera à Rumigny et, le soir, certains resteront à la garderie en attendant leurs parents.

Jean VIMEUX

École... École... École... École... École... École...



En mai 2000, les enfants fréquentant notre école ont participé bien volontiers à un nettoyage de printemps très efficace. Une matinée utile et agréable... Un goûter organisé sous le préau a récompensé la bonne volonté de tous...



Tout le monde a changé son « look ». Après s'être déguisés, les élèves du Primaire ont rejoint leurs petits amis de maternelle à Hébecourt.



La classe de Grattepanche a remporté la coupe mise en jeu lors de la rencontre inter-classes.

Comme chaque année, les élèves ont participé à des épreuves d'endurance sur le terrain de sport de Dury... Ils ont tous obtenu un brevet qui a récompensé leur performance.



LA COMMUNE ET L'ASPEG

Calendrier des randonnées 2001

Rumigny	1 ^{er} Mai
Grattepanche	20 Mai
Estrées sur Noye	1 ^{er} Juillet
Hébécourt	16 Septembre
Saint-Sauflieu	7 Octobre
Remiencourt	4 Novembre



Grattepanche

Une centaine de marcheurs ont participé à la première des six randonnées pédes-

tres proposées par la communauté de communes du sud amiénois depuis trois ans. Dimanche matin, le

départ était donné place de l'église pour 6 ou 9 km. Une agréable matinée ensoleillée à profiter à pleins poumons.

Une belle fête de la musique à Grattepanche



Avec Le Temps de vivre, les spectateurs de Grattepanche ont apprécié un concert d'une excellente facture.

Devant une centaine de spectateurs conquis, réunis dans l'église de Grattepanche à l'occasion de la fête de la musique, la chorale Le Temps de Vivre, du club des retraités de la MGEN, a présenté un programme varié.

Les auditeurs ont apprécié le grand talent de cet ensemble de retraités, dirigés de main de maître par Michelle

Gillot. Une première partie était dédiée à la musique sacrée, puisée dans les textes de la liturgie slave ou française, les negro spirituals et la musique de la Renaissance ; une seconde consacrée à la musique classique puis aux chants de variétés et du folklore.

Les spectateurs, heureux de partager avec l'ensemble,

les joies du chant choral sont ainsi passés du "Mon coeur se recommande à vous" de Roland Delassus à "J'ai vu le loup, le renard et la belette" en passant par "Les nomades" de Jean Ferrat, de petites oeuvres extraites des "Nocturnes" de Mozart et un "Jubilate jazz", un swing endiablé qui a réveillé la petite église du XVII^e siècle.

29 juin 2000

Comité des Fêtes de Grattepanche

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration du Comité des Fêtes qui s'est formé tout récemment, se compose de :

- M. Franck BASSET, Président
- M. Philippe BRAY, Vice Président
- Mme Carole WABLE, Secrétaire
- Madame Betty ROGER, Trésorière

Tous s'associent aux membres bénévoles du Comité pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2001.

Après un 14 juillet réussi et l'inauguration du terrain de sport, dont l'organisation a été effectuée dans un temps record par une équipe motivée et fière d'être de GRATTEPANCHE, le Comité des Fêtes, un noyau de bénévoles, est à la recherche d'âmes qui voudraient se greffer sur ce groupe et contribuer ainsi à la vie du village : c'est cela le symbole fort du Comité des Fêtes.

Beaucoup d'idées et d'interrogations sont en cours mais aucune décision n'a encore été prise. Il faut bien évidemment comprendre qu'une association ne vit que de bénéfices et de subventions. C'est pour cela que nous voulons redistribuer équitablement les bénéfices.

Nous voulons gérer en toute modestie de grands projets par le biais de groupes d'intérêts communs. Tel est le cas pour les jeunes de 13 à 21 ans que nous avons réunis au mois d'octobre afin de leur proposer la vente d'une grille de Noël dans le but de récolter des fonds qui leur seront attribués en totalité. Cela leur permettra d'organiser la manifestation de leur choix.

Il faut savoir que même si notre priorité est l'organisation de toutes les manifestations de la Commune, nous tenons tous à continuer d'apporter notre soutien financier aux familles pour le Centre Aéré 2001. Enfin, nous comptons également apporter notre aide à l'école de GRATTEPANCHE, qui est pour nous le cœur du village.

Le Président

Franck BASSET

COUP D'ŒIL

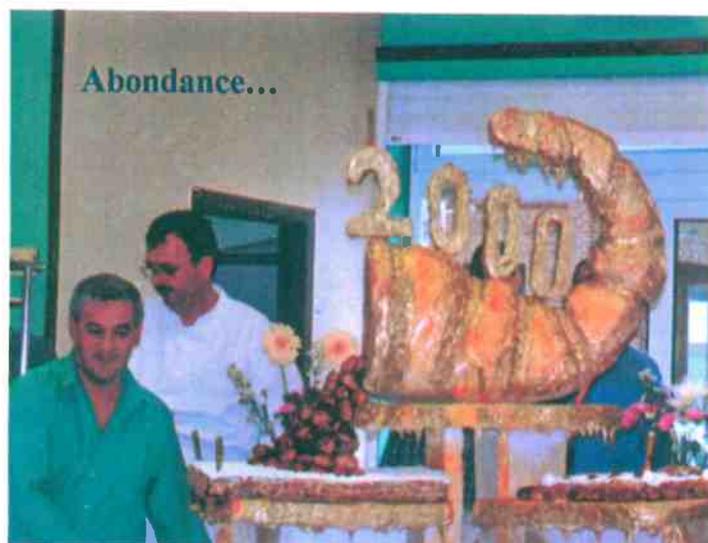
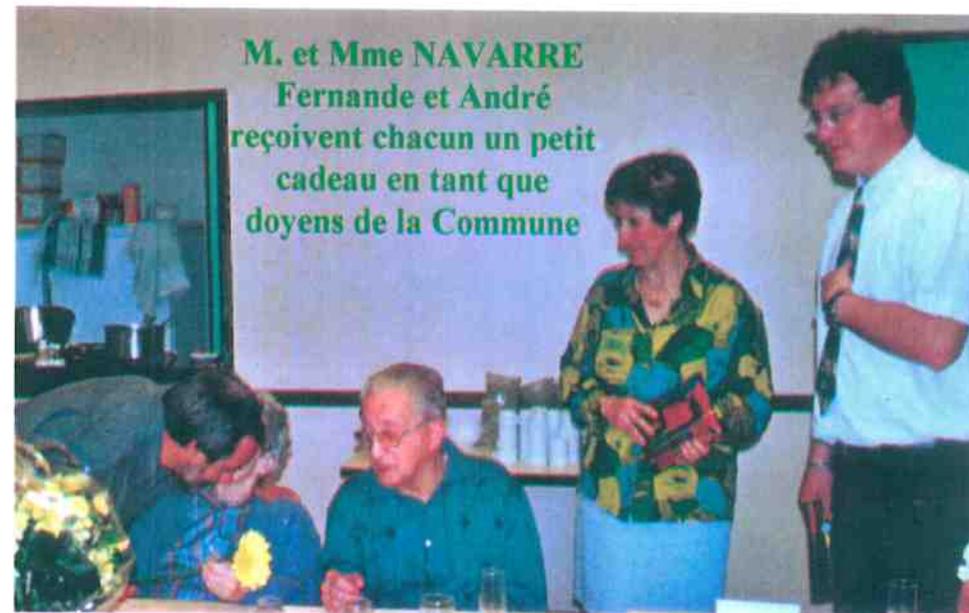


Le Courrier
2001

Grattepanche

Le tout nouveau comité des fêtes de Grattepanche présidé par Franck Basset, a organisé les jeux de la fête nationale. Un concours de tir à la carabine, un concours de fléchettes, du maquillage pour les enfants ainsi

que d'autres jeux, aptes à satisfaire le plus grand nombre, étaient au programme. La veille, en prélude à cette journée, une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice avaient réuni à Rumigny, les habitants des trois communes de Grattepanche, Hébecourt et Rumigny.



Repas
des
Aînés
====
2000





Au 8 mars 1999, Grattepanche compte 269 habitants (126 hommes et 143 femmes), soit une densité de 42 habitants au km². La population est en forte hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 26 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 121 habitants.

Les jeunes et les seniors

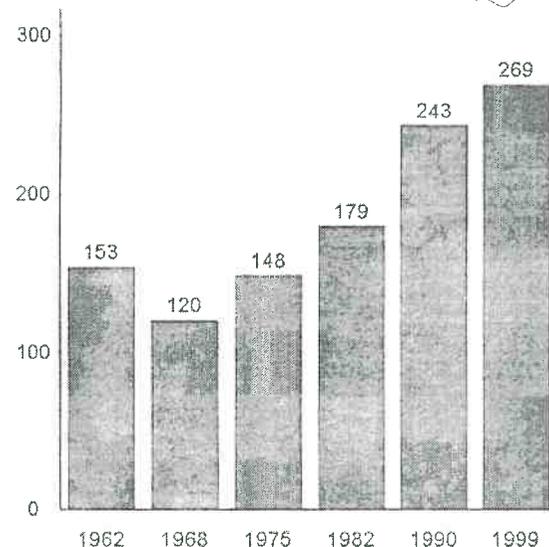
Les jeunes sont nombreux dans la commune. Les 84 jeunes de moins de 20 ans représentent 31,2% de la population alors que cette proportion est de 25,4% seulement dans le département. A l'opposé, les 13 personnes qui ont 75 ans ou plus ne représentent que 4,8% de la population alors que la proportion est de 7,3% dans le département.

Les propriétaires et les locataires

Il n'y a aucun immeuble collectif, la quasi-totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles. La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 88,8% des ménages.



La population depuis 1962



La population active

Parmi les 269 habitants de la commune, 135 personnes sont actives : 73 hommes et 62 femmes. Au moment du recensement, 10 de ces actifs cherchent un emploi et 124 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 11 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 113 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 110 personnes vont travailler en dehors.

L'évolution de la population de 1975 à nos jours

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 27 naissances et 12 décès dans la commune ; l'excédent naturel s'élève donc à 15 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 11 personnes.

Le neuf et l'ancien

La commune comprend 95 logements : 89 résidences principales et 5 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, un seul logement est déclaré vacant). Le parc de logements est plutôt récent : 74 logements ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 77,9%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 58,8% dans l'arrondissement et de 54,5% dans le département.

L'automobile 151 voitures recensées par nos soins

L'équipement en automobile des habitants de la commune est très élevé : 5 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 94,4% ; dans le département, cette proportion est de 78,9%.

GENDARMERIE

News

A l'aube du troisième millénaire, les militaires de la brigade de Gendarmerie de SAINT-SAUFLIEU vous présentent leurs vœux et remercient l'ensemble du conseil municipal de pouvoir insérer ces quelques mots.

1. SECURITE ROUTIERE

Toujours répété, mais plus que jamais d'actualité à l'entrée de l'hiver, pluie, brouillard, neige, verglas...la litanie des intempéries va reprendre peu à peu aggravée par des chaussées souillées. La prudence et la prévoyance alliées à un véhicule bien entretenu et correctement équipé sont le garant de votre sécurité.

Devant une certaine recrudescence d'accidents liés au comportement de certains usagers, les conseils donnés dans le dernier bulletin restent d'actualité. Le trafic routier de plus en plus dense réclame également une attention de tous les moments et toutes les attitudes visant à réduire l'attention du conducteur sont à proscrire, comme principalement téléphoner au volant.

RAPPEL : Les dangers majeurs de la mauvaise saison ne sont ni le brouillard, ni la pluie, ni le verglas comme il est coutume de le dire mais simplement l'incapacité que nous avons tous, en qualité d'usager de la route, à nous adapter réellement aux conditions atmosphériques. Endormis par le confort de nos véhicules et par l'attitude des autres, nous nous affranchissons des risques de la conduite hivernale.

SOIGNEZ VOTRE VEHICULE. LEVEZ LE PIED ET PRUDENCE ... !

2. SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Le système de surveillance pendant vos absences prolongées étant assimilé par tous, nous vous confirmons qu'il est toujours d'actualité et nous sommes à votre disposition.

Rappelons que tout démarchage à domicile répond à des règles strictes, que vous devez vous assurer de l'identité des personnes qui vous démarchent en leur demandant une carte professionnelle. Nous vous informons également qu'il convient de s'assurer du sérieux des annonces publicitaires paraissant dans la presse spécialisée ou locale, les arnaques sont nombreuses. Si vous doutez, n'hésitez pas à nous contacter où à saisir la Direction Régionale et Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de la Somme 94, rue Laurendeau à AMIENS Cedex 1.

Evitez les cambriolages

L'un des aspects les plus traumatisants de la criminalité est sans doute le cambriolage d'une habitation. La violation du domicile éprouve profondément les victimes, qui sont les cambrioleurs et quelles parades peut-on leur opposer ?

Il n'existe pas de profil type du malfaiteur ni de solution ultime pour lui échapper. Aussi les paragraphes qui suivent s'efforcent de dégrossir ces deux points sans prétendre y apporter une réponse exhaustive.

Il est possible de distinguer deux types d'individus susceptibles de s'attaquer à une habitation :

Les cambrioleurs opportunistes peuvent passer par une phase de repérage ou agir au coup par coup. Dans ce dernier cas, une fenêtre mal fermée ou l'absence évidente d'occupants dans un domicile sont des indices suffisants. Sans but prédéterminé ils s'emparent de tout ce qui leur tombe sous la main. Il peut s'agir de toxicomanes qui volent pour se procurer de l'argent, d'itinérants pour subsister, ou de jeunes " semi-professionnels ", souvent issus des environs.

De nombreux vols se commettent en la présence des occupants, en général par escalade en profitant d'une fenêtre ouverte.

Notez la marque, le type et le N° de série, des appareils hi-fi que vous possédez. **Conservez aussi les factures.** Ces éléments facilitent le travail des enquêteurs. Ces références sont enregistrées dans une base informatisée nationale et permettent d'identifier l'origine des objets retrouvés. **Prenez en photo vos objets de valeur.** Elles faciliteront le remboursement par les assurances.

Si vous vous absentez de votre domicile pour une longue période, il est recommandé de prendre quelques précautions élémentaires pour éviter de mauvaises surprises à votre retour.

L'inoccupation prolongée de votre habitation l'expose à la convoitise des cambrioleurs. L'idéal est de confier à des voisins ou à des proches le soin de " faire vivre " l'appartement pendant votre absence : Ouvrir et fermer les volets, allumer les lumières, etc. Il existe aussi dans le commerce des minuteurs connectables sur une prise de courant pouvant servir à allumer et éteindre les appareils électriques à des heures données, simulant de ce fait une présence.

La qualité des éléments de protection des accès est importante. S'il est illusoire d'espérer trouver une parade absolue contre les voleurs, il existe des moyens pour réduire les risques. Ainsi une porte blindée, ou en tout cas munie d'une serrure multipoints avec armature métallique anti " pied de biche ", présente une difficulté non négligeable. De même des volets métalliques (donc bruyants) constituent une protection efficace.

Un système d'alarme est un moyen de protection supplémentaire très efficace s'il est choisi et installé avec soin. En effet les cambrioleurs occasionnels seront facilement mis en fuite par le déclenchement d'une sirène, à condition que celle-ci ne soit pas d'accès facile. Il est très aisé de neutraliser un hurleur à l'aide d'une mousse si celui-ci est installé à proximité du sol. L'idéal, et dans la mesure du possible, est de l'installer au niveau du toit, de telle sorte que son accès soit particulièrement difficile.

3. VIGNETTE AUTO

A compter de décembre 2000, sont exonérés de la vignette fiscale pour 2001 :

1. Les personnes physiques pour :

- les voitures particulières, caravanes, campings car et véhicules équipés pour le transport des handicapés
- les autres véhicules dont le PTAC n'excède pas deux tonnes
- Les véhicules dont elles sont propriétaires ou locataires en vertu d'un crédit-bail ou de location de deux ans ou plus.

2. Les associations ou établissements publics ayant pour unique activité l'aide aux handicapés :

- les véhicules dont elles sont propriétaires ou locataires en vertu d'un crédit-bail ou de location de deux ans ou plus
- les véhicules réservés exclusivement au transport gratuit des personnes handicapées

3. Les associations loi 1901, les fondations reconnues d'utilité publique, les fondations d'entreprise, les congrégations et syndicats professionnels :

- les voitures particulières (VP sur carte grise), les véhicules carrossés en caravanes ou spécialement aménagés pour le transport des handicapés
- les autres véhicules dont le PTAC n'excède pas deux tonnes
- Les véhicules dont elles sont propriétaires ou locataires en vertu d'un crédit-bail ou de location de deux ans ou plus.

ADOPTEZ LES BONS GESTES POUR EVITER L'ASPHYXIE

LE MONOXYDE DE CARBONE : un gaz incolore, inodore mais mortel

Que provoque-t-il ?

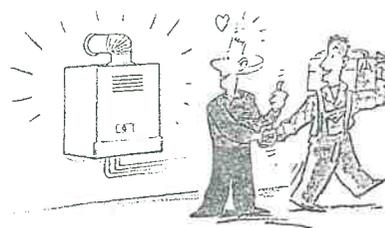
- une intoxication subite et aiguë entraînant des maux de tête, des vertiges, des nausées, des pertes de conscience.
- une intoxication insidieuse et permanente, qui se manifeste par des maux de tête, des épuisements, des nausées.



Vos appareils doivent être entretenus...

- Quelle est la date du dernier contrôle ?
- Vos appareils sont-ils en bon état ?

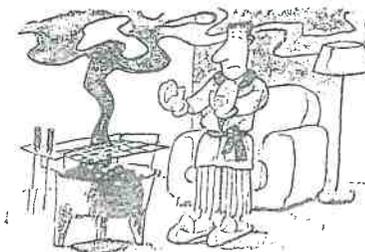
Chaque année, faites contrôler et entretenir vos appareils de chauffage, chauffe-eau... par un professionnel qualifié.



Un appareil encrassé ou mal réglé produit du monoxyde de carbone lors de son fonctionnement.

...et correctement utilisés

- Comment utilisez-vous votre chauffage d'appoint ?
- Respectez bien les indications du fabricant ; par



L'hiver en toute sécurité

exemple, pas d'utilisation prolongée des panneaux radiants à gaz, poêles à pétrole... Et n'utilisez jamais votre cuisinière, barbecue, brasero comme chauffage de secours car ce n'est pas leur usage initial.

La mauvaise combustion du bois, charbon, gaz naturel, gaz butane, propane, fuel, pétrole, essence ou gazole (utilisés pour des moteurs : groupe électrogène, par exemple) produit du monoxyde de carbone qui doit être évacué.

LES BONS REFLEXES EN CAS D'INTOXICATION

- Ouvrir les fenêtres et aérer
- Quitter les lieux
- Appeler les secours :
 - 18 pour les sapeurs pompiers
 - 15 pour le SAMU
- Ne pas réintégrer votre logement sans faire appel à un professionnel qualifié.

Votre habitation doit respirer

- Vos aérations sont-elles dégagées ?

Dégagez vos aérations et ne les bouchez en aucun cas.

Lorsque vos appareils fonctionnent mais sont privés d'air, ils produisent du monoxyde de carbone. Assurez-vous que votre logement dispose de grilles ou bouches d'aération pour que l'air circule.

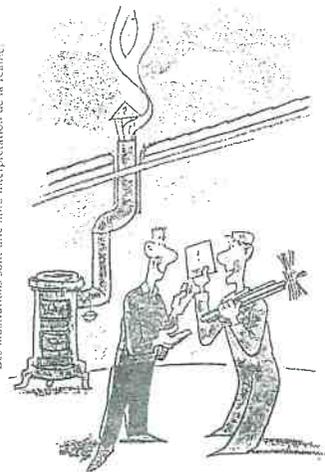


- Quelle est la date du dernier ramonage ?

Faites ramoner votre conduit de cheminée tous les ans.

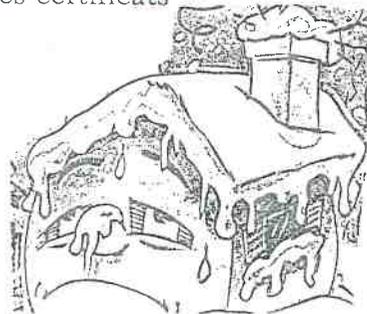
L'encrassement ou l'obstruction des conduits empêche l'évacuation des gaz brûlés. Issu de cette mauvaise combustion, le monoxyde de carbone risque de refouler à l'intérieur de votre logement.

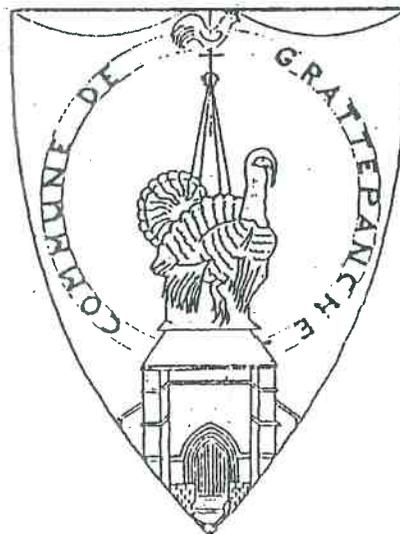
Les professionnels délivrent des certificats de ramonage.



VOUS ETES RESPONSABLE
DE VOTRE SECURITE

En tant qu'utilisateur, vous êtes responsable de l'usage, de l'entretien et du bon fonctionnement de l'ensemble de votre installation (appareils, raccords, ventilations...).





BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : ROGER Betty, BRAY Jocelyne, HANIN Jean-Claude et GOURGUECHON Francis, sous la responsabilité de M. NAVARRE Maurice, Maire de la Commune de GRATTEPANCHE.

Déc. 2000

I.P.N.S.